

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 novembre 2023

SUITES DE LA CONFÉRENCE SUR L'AVENIR DE L'EUROPE - (N° 1526)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 52

présenté par

Mme Soudais, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Caron, M. Carrière, M. Chauche, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Corbière, M. Coulomme, Mme Couturier, M. Davi, M. Delogu, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Etienne, M. Fernandes, Mme Ferrer, Mme Fiat, M. Gaillard, Mme Garrido, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hignet, Mme Keke, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Laisney, M. Le Gall, Mme Leboucher, Mme Leduc, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Pascale Martin, Mme Éliisa Martin, M. Martinet, M. Mathieu, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon, M. Rome, M. Ruffin, M. Saintoul, M. Sala, Mme Simonnet, Mme Stambach-Terreoir, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé, M. Vannier et M. Walter

ARTICLE UNIQUE

Après l'alinéa 21, insérer l'alinéa suivant :

« Considérant que la montée du populisme d'extrême-droite et des discours de haine en Europe peut amener à une déstabilisation politique voire un blocage des institutions de l'Union européenne ; ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, le groupe LFI-NUPES souhaite rappeler le risque de déstabilisation politique et de blocages des institutions de l'Union européenne, induits par la montée du populisme d'extrême-droite et des discours de haine en Europe.

En France, en Europe et dans le monde, la montée des populismes d'extrême-droite et des régimes de plus en plus autoritaires, devrait nous alerter sur les menaces contre les droits et libertés fondamentales de chacun. Aussi, il nous semble important de garantir le respect, des obligations et principes fixés par la Convention européenne des droits de l'Homme (CEDH), par les pays membres

de l'Union européenne, et d'en faire, pour les pays candidats, un préalable indispensable à toute adhésion nouvelle.

Il nous semble aussi important que la Cour Européenne des Droits de l'Homme puisse assumer pleinement son rôle de juge et de défenseur des droits fondamentaux, notamment face à des démocraties en dérive autoritaire, ou des Etats policiers.

Nous en voulons pour preuve la manière dont la France, connue comme le pays des Lumières et des Droits de l'Homme, a, ces dernières années, réprimé les manifestations, assumant des centaines de mutilés, au point de faire l'objet d'avertissements de la part de la défenseure des droits en France, en Europe ou de rapporteurs de l'ONU et autres instances internationales.

Aussi, par cet amendement, nous proposons de réaffirmer la responsabilité qui incombe aux Etats membres de garantir le respect des libertés fondamentales.